

Communiqué de presse

La législation relative au RCAM doit être édictée par le Sénat du Canada

Le CCSAT félicite les députés de la Chambre des communes d'avoir adopté le projet de loi C-393

Le 14 mars 2011

Pour publication immédiate

TORONTO - Les députés ont posé le bon geste la semaine passée en adoptant le projet de loi C-393, qui permet d'espérer que le Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM) fonctionnera tel qu'il le devrait – en diminuant la bureaucratie et en faisant en sorte que les entreprises aient plus de facilité à fournir des traitements de qualité abordables aux personnes vivant avec le VIH/sida dans les pays où les ressources sont limitées.

Le CCSAT a œuvré dans divers pays, notamment le Rwanda. L'organisme a donc vu les répercussions positives liées à l'offre de médicaments abordables là où aucun médicament n'était disponible.

« Le Sénat ne doit pas tarder à édicter la législation relative au RCAM, explique Ron Rosenes, vice-président du CCSAT. Nous savons que le principal obstacle à l'amélioration de la santé et à la réduction des taux de transmission dépend du coût de l'accès au traitement pour plus de gens. Les Canadiens que nous représentons et les autres personnes à qui nous parlons souhaitent l'élimination des obstacles réglementaires, pour que le Canada puisse contribuer davantage à la solution. »

« Nous sommes des activistes de l'accès au traitement et, à ce titre, nous nous battons pour le droit des femmes et des hommes à accéder à des médicaments d'importance vitale, à des soins et à du soutien. Cela signifie que les entreprises qui fabriquent ces médicaments génériques devront être concurrentielles par rapport aux autres fournisseurs internationaux, indique Louise Binder, la présidente. Cette législation incitera les fabricants canadiens de médicaments génériques à passer à l'action. »

La campagne de peur des fabricants de médicaments brevetés ne doit pas dissuader les parlementaires d'édicter cette importante législation. Leur travail consiste à respecter la volonté des gens qu'ils représentent, et non celle des entreprises qui craignent une diminution de leurs marges de profit.

Le travail effectué pour que la législation relative au RCAM arrive à ce stade ne doit pas avoir été accompli en vain. Nous insistons pour que tous les sénateurs tiennent compte du message et édictent le projet de loi C-393 sans plus tarder.

Nous appuyons pleinement nos collègues du Réseau juridique canadien VIH/sida et l'incroyable travail qu'ils ont accompli pour sensibiliser les Canadiens et obtenir leur appui quant à la nécessité de proroger le RCAM une fois pour toutes.

-30-

Renseignements aux médias

Louise Binder : 416 457-3179

Béatrice Cardin : 647-330-0114

Ron Rosenes : 416-726-5147 (actuellement en Russie, décalage horaire de 8 h)

Le Conseil canadien de surveillance et d'accès aux traitements (CCSAT) est un organisme national non gouvernemental dirigé par des personnes vivant avec le VIH/sida. Le CCSAT influence sur les politiques gouvernementales et sensibilise le public aux questions relatives à l'accès aux traitements et aux soins de santé qui ont un impact sur les personnes vivant avec le VIH/sida. Le traitement est un concept large qui englobe à la fois la médecine allopathique occidentale et les médecines complémentaires et alternatives.